

### « Nouvelles lectures du patrimoine »

### Résidence pour un artiste plasticien à Sarlat en Dordogne

#### OBJET

Invitation d'un artiste plasticien pour un séjour de recherche et de création de 3 mois en 2019.

#### CONTEXTE

Le réseau des « Résidences de l'Art en Dordogne » est un dispositif départemental qui a pour ambition de favoriser la création contemporaine dans un département riche de ses références artistiques léguées par l'histoire de l'Homme.

Il repose sur un partenariat entre l'Etat – Ministère de la Culture / DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Dordogne/Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, les Villes et organismes qui accueillent des artistes en résidence. Il reçoit également le soutien annuel du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

#### PORTEURS DU PROGRAMME

- **L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord** coordonne le programme des « Résidences de l'Art en Dordogne ».

L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord est un établissement public qui a pour mission de favoriser la diffusion et la création artistiques, de valoriser la culture occitane, ainsi que d'accompagner les acteurs de la vie culturelle, d'informer, d'orienter et de sensibiliser les publics.

- L'artiste est accueilli en résidence au sein **du service du patrimoine et du centre culturel de Sarlat.**

« Ville d'art et d'histoire », Sarlat est dotée d'un héritage culturel exceptionnel, détenant la plus forte densité de monuments inscrits ou classés. La cité est également animée par les arts visuels et vivants. Le festival des jeux du théâtre fondé en 1952 - l'un des premiers en France – est, chaque été, un des temps forts de la vie culturelle sarladaise. La loi Malraux sur les secteurs sauvegardés a favorisé dans la cité le développement de savoir-faire dans les domaines de la restauration et de l'artisanat d'art. Ces décors pittoresques ont déjà attiré plus d'une trentaine de cinéastes. Plus récemment, Sarlat s'ouvre à l'architecture contemporaine avec la réhabilitation de l'église Sainte-Marie par Jean Nouvel. La ville offre ainsi un terrain fertile à la création actuelle et aux expérimentations d'artistes en résidence.

#### OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Offrir à un artiste un temps et les moyens d'une recherche artistique nourrie des ressources (humaine, paysagère, patrimoniale, économique, agricole, artisanale et industrielle) et des projets culturels des sites qui l'accueillent,
- Permettre aux publics de se familiariser avec l'art et la création,
- Faciliter la rencontre avec l'artiste en rendant visibles les processus de création et en favorisant la découverte de son métier.

#### ORIENTATION DE LA RESIDENCE A SARLAT

L'artiste sera invité à investir les espaces publics ou les lieux patrimoniaux de Sarlat. Il se nourrira de l'héritage culturel sarladais, qu'il soit d'hier, d'aujourd'hui ou de demain. Ses expérimentations porteront sur le patrimoine, matériel et immatériel, afin d'en offrir de nouvelles lectures au travers d'œuvres contemporaines.

## **DEROULEMENT**

- Entre janvier et juin 2019, sur deux mois et demi consécutifs
  - une présentation publique de l'artiste et de son œuvre sous forme d'une conférence
  - un temps d'immersion, de rencontres et d'ateliers de pratique artistique avec les habitants
  - un temps de recherche et de création
- Lors de l'automne 2019, pendant 15 jours
  - un temps de préparation et d'installation de la présentation des projets et œuvres réalisés lors de la résidence. Cette restitution prend généralement la forme d'une exposition d'une durée de 1 mois minimum.

## **MEDIATION**

Durant la résidence, l'artiste présentera son travail lors de rencontres avec les publics : habitants, enseignants, élèves, membres d'associations, conseillers municipaux et départementaux...

L'artiste pourra être amené à encadrer des ateliers d'un maximum de 30h pour des élèves d'écoles élémentaires, de collèges ou lycées et pour des membres d'associations (jeunes ou adultes). Il sera alors rémunéré en plus du budget alloué à la résidence et la durée de la résidence pourra se prolonger.

## **CONDITIONS**

### **Responsables**

Les équipes du service du Patrimoine et du Centre culturel de Sarlat et la coordinatrice des « Résidences de l'Art en Dordogne » à l'Agence culturelle départementale seront les interlocuteurs privilégiés de l'artiste. Elles l'accompagneront au cours de sa recherche et mettront en œuvre tous les moyens afin de faciliter l'aboutissement de son projet.

### **Conditions d'hébergement, de travail et d'exposition**

- un gîte meublé sera mis à disposition de l'artiste durant toute la durée de la résidence. La Ville de Sarlat prendra en charge les frais suivants : eau, électricité, charges locatives.
- un bureau et/ou un atelier au service du patrimoine et au centre culturel de Sarlat, avec téléphone et connexion internet.
- une aide et des collaborations possibles avec l'équipe technique de la ville
- les espaces publics (intérieurs ou extérieurs) et sites patrimoniaux seront les lieux de présentation des projets et des œuvres créées en résidence.

### **Conditions financières**

- Frais liés à l'artiste et à sa recherche  
10 600 € : frais de séjour (2 000 €), recherches (2 000 €), production (3 600 €), droits d'auteur (3 000 €)
- Frais liés au séjour et à l'organisation  
6 400 € : frais d'exposition et de rencontres, diffusion, coordination, logement et atelier
- Frais liés à l'encadrement d'ateliers et à la médiation  
Le budget sera déterminé lors de la définition de chaque projet spécifique.

## **SELECTION**

### **Critères d'éligibilité**

- Résider hors Dordogne
- Etre assujéti ou affilié à la Maison des artistes ou à l'Agessa, ou à un régime de sécurité sociale des artistes auteurs d'œuvres graphiques et plastiques
- Etre titulaire du permis B et posséder un véhicule

## Modalités

Pré-sélection sur dossier, par un comité de pilotage constitué des représentants des partenaires des « Résidences de l'Art en Dordogne » : DRAC Nouvelle-Aquitaine, Agence culturelle départementale, Ville de Sarlat, Conseil départemental de la Dordogne, organisme(s) arts visuels d'Aquitaine et Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Puis choix définitif après entretien avec les 2 ou 3 artistes présélectionnés et le comité de pilotage.

## Calendrier

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 8 avril 2018
- Présélection sur dossiers de 3 artistes : mai 2018
- Entretien avec les artistes présélectionnés et choix de l'artiste en résidence : juin 2018
- Découverte du site et du fonctionnement de la résidence avec le lauréat : juin/juillet 2018

## Inscription

Compléter la fiche de renseignements, l'accompagner d'une lettre d'intention et de visuels commentés et déposer le dossier complet en un seul PDF, sur le site [www.culturedordogne.info](http://www.culturedordogne.info) avant le 8 avril 2018.

Un projet n'est pas demandé au préalable car il s'agit d'une résidence de recherche à partir des ressources et du contexte du lieu de résidence.

## RENSEIGNEMENTS

Violaine Marolleau, coordinatrice des « Résidences de l'Art en Dordogne »

Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord

2 place Hoche - 24 000 Périgueux

05 53 06 40 04 - [v.marolleau@culturedordogne.fr](mailto:v.marolleau@culturedordogne.fr) - [www.culturedordogne.fr](http://www.culturedordogne.fr)



résidences  
de l'art  
en Dordogne



Sarlat  
La CANÉDA

